

FORMALITES PREALABLES SELON VOTRE PROJET

Votre projet	Spécifications des travaux	Formalités code de l'urbanisme	En zone de Périmètre de Protection des Monuments Historiques (Architecte des Bâtiments de France)
Construction nouvelle de faible importance	Emprise au sol et surface de plancher $\leq 5 \text{ m}^2$ et hauteur $\leq 12 \text{ m}$	Sans formalité	Avec déclaration préalable
Construction nouvelle emprise au sol $< 20 \text{ m}^2$	Emprise au sol ou surface de plancher $> 5 \text{ m}^2$ et emprise au sol $\leq 20 \text{ m}^2$ Et surface de plancher $\leq 20 \text{ m}^2$ et hauteur $\leq 12 \text{ m}$	Avec déclaration préalable	Avec déclaration préalable
	Emprise au sol $\leq 5 \text{ m}^2$ et surface de plancher $\leq 5 \text{ m}^2$ et hauteur $> 12 \text{ m}$	Avec déclaration préalable	Avec permis de construire
Construction nouvelle emprise au sol $> 20 \text{ m}^2$	Surface $> 20 \text{ m}^2$	Avec permis de construire	Avec permis de construire
Clôture	Délibération 1758/2008 du 27/10/2008	Avec déclaration préalable	Avec déclaration préalable
Démolition		Permis de démolir	
Murs	Mur de soutènement	Sans formalité	Avec déclaration préalable
	Mur autre que clôture $\geq 2 \text{ m}$	Avec déclaration préalable	Avec déclaration préalable
Piscine	Superficie $\leq 10 \text{ m}^2$	Sans formalité	Avec déclaration préalable
	Superficie $\leq 100 \text{ m}^2$ non couverte ou dont la couverture fixe ou mobile a une hauteur $< 1,80 \text{ m}$	Avec déclaration préalable	Avec déclaration préalable
	Superficie comprise entre 10 m^2 et 100 m^2 et dont la couverture fixe ou mobile a une hauteur $> 1,80 \text{ m}$	Avec permis de construire	Avec permis de construire
Installations solaires photovoltaïques	Puissance $< 3 \text{ kWc}$ et hauteur $> 1,80 \text{ m}$	Avec déclaration préalable	Avec déclaration préalable
	Puissance comprise entre 3 et 250 kWc	Avec déclaration préalable	Avec permis de construire

	Puissance < 3 kWc en secteur protégé	Avec déclaration préalable	Avec permis de construire
	Puissance ≥ 250 kWc	Avec déclaration préalable	Avec permis de construire
Terrasse de plein pied	Emprise au sol et surface de plancher ≤ 20 m ² et hauteur ≤ 12 m	Sans formalité	Avec déclaration préalable
Ravalement		Sans formalité	Avec déclaration préalable
Travaux sur construction existantes	Travaux d'entretien ou de réparation ordinaire	Sans formalité	Avec déclaration préalable
	travaux modifiant la structure porteuse du bâtiment, ou sa façade et s'accompagnant d'un changement de destination	Avec permis de construire	Avec permis de construire
	Travaux ayant pour effet de modifier l'aspect extérieur d'un bâtiment existant en-dehors des ravalements de façade	Avec déclaration préalable	Avec déclaration préalable
	Transformation ≥ 5 m ² de surface close et couverte non comprise dans la surface de plancher de la construction en un local constituant de la surface plancher	Avec déclaration préalable	Avec déclaration préalable

RECOURS OBLIGATOIRE A L'ARCHITECTE POUR LES PERSONNES CONSTRUISANT OU MODIFIANT POUR ELLES-MEMES - DEPUIS LE 01/03/2017

Votre projet	En droit commun	En zone U des POS/PLU
Construction nouvelle soumise à permis de construire		
Surface de plancher $\leq 150 \text{ m}^2$	Avec permis de construire SANS recours obligatoire à un architecte	
Surface de plancher $\geq 150 \text{ m}^2$	Avec permis de construire AVEC recours obligatoire à un architecte	
Extension sur une construction existante $\leq 150 \text{ m}^2$ de surface de plancher Si la future surface de plancher (après extension) est $\leq 150 \text{ m}^2$		
Extension d'une surface de plancher $> 5 \text{ m}^2$ et $\leq 20 \text{ m}^2$	Avec déclaration préalable	
Extension d'une surface de plancher $> 20 \text{ m}^2$ et $\leq 40 \text{ m}^2$	Avec permis de construire sans recours obligatoire à un architecte	Avec déclaration préalable
Extension $> 40 \text{ m}^2$ de surface de plancher	Avec permis de construire sans recours obligatoire à un architecte	
Extension sur une construction existante $\leq 150 \text{ m}^2$ de surface de plancher Si la future surface de plancher (après extension) est $> 150 \text{ m}^2$		
Extension d'une surface de plancher $> 5 \text{ m}^2$ et $\leq 20 \text{ m}^2$	Avec déclaration préalable	
Extension d'une surface de plancher $> 20 \text{ m}^2$ et $\leq 40 \text{ m}^2$	Avec permis de construire AVEC recours obligatoire à un architecte	
Extension sur une construction existante $> 150 \text{ m}^2$ de surface de plancher		
Extension d'une surface de plancher $> 5 \text{ m}^2$ et $\leq 20 \text{ m}^2$	Avec déclaration préalable	
Extension d'une surface de plancher $> 20 \text{ m}^2$ et $\leq 40 \text{ m}^2$	Avec permis de construire AVEC recours obligatoire à un architecte	Avec déclaration préalable
Extension $> 40 \text{ m}^2$ de surface de plancher	Avec permis de construire AVEC recours obligatoire à un architecte	

DELAIS D'INSTRUCTION EN FONCTION DES TRAVAUX CONCERNES

Document	Travaux concernés	Délais d'instruction	Avis de l'Architecte des Bâtiments de France (zone de périmètre de protection des monuments historiques)	Nombre d'exemplaires minimum
Certificat d'urbanisme	Règles et servitudes d'urbanisme applicables à un terrain	1 mois		2
	Terrain peut-il être utilisé pour la réalisation du projet	2 mois		4
Déclaration Préalable	Travaux créant une surface de plancher de 5 m ² (ex : véranda de moins de 20 m ² , abri de jardin, etc.) et extension jusqu'à 40 m ² de surface de plancher	1 mois	2 mois	2
	Travaux de ravalement ou modifiant l'aspect extérieur (ex : changement de menuiseries extérieures, etc.)			
	Travaux entraînant un changement de destination (ex : local d'activité transformé en habitation).			
	Construction d'une piscine			
	Construction d'un mur ou d'une clôture (délibération n°1758/2008)			
Lotissement et division foncière non soumis à permis d'aménager				
Permis de construire	* Construction d'une maison individuelle. * Travaux créant une surface de plancher > 20 m ² .	2 mois	3 mois	4
Permis d'aménager	* Création de lotissements. * Création d'aires de stationnement ouvertes au public de plus de 50 unités. * Agrandissement de terrains de camping, etc...	3 mois	4 mois	4
Permis de démolir	Démolition totale ou partielle de toute construction	2 mois	3 mois	4

Permis modificatif	<p>Modifications mineures apportées à :</p> <ul style="list-style-type: none"> * aspect extérieur du bâtiment (façade, etc.) * réduction ou augmentation de l'emprise au sol de la construction ou de la surface de plancher lorsqu'elle est mineure * changement de destination d'une partie des locaux 	2 mois	3 mois	4
--------------------	-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	--------	--------	---

DOCUMENTS A JOINDRE AU DOSSIER

Type de document	Pièces obligatoires à fournir
Certificat d'urbanisme (A)	Un plan de situation
Certificat d'urbanisme (B)	<ul style="list-style-type: none"> * Un plan de situation * Une note descriptive succincte * Un plan du terrain (s'il existe des constructions)
<p>Déclaration préalable</p> <p>Lotissements et autres divisions foncières non soumis à permis d'aménager</p>	<ul style="list-style-type: none"> * Un plan de situation * Un plan sommaire * Un plan noté * L'attestation de l'accord du lotisseur
<p>Déclaration préalable</p> <p>Travaux entraînant un changement de destination (ex : local d'activité transformé en habitation)</p>	<ul style="list-style-type: none"> * Un plan de situation * Pièces complémentaires selon le projet
<p>Déclaration préalable</p> <ul style="list-style-type: none"> * Travaux créant une surface de plancher de 5 m² (ex : véranda de moins de 20 m², abri de jardin...) et extension jusqu'à 40 m² de surface de plancher. * Travaux de ravalement ou modifiant l'aspect extérieur (ex : changement de menuiseries extérieures...). * Construction d'une piscine. * Construction d'un mur ou d'une clôture 	<ul style="list-style-type: none"> * Un plan de situation * Pièces complémentaires selon le projet

<p>Permis de construire Construction d'une maison individuelle</p>	<ul style="list-style-type: none"> * Un plan de situation * Un plan de masse * Un plan de coupe * Une notice * Un plan des façades et des toitures * Un document graphique * 2 photographies * Pièces complémentaires selon le projet
<p>Permis de construire Travaux créant une surface de plancher > 20 m²</p>	<ul style="list-style-type: none"> * un plan de masse * Une photographie * Pièces complémentaires selon le projet
<p>Permis d'aménager</p>	<ul style="list-style-type: none"> * un plan de masse * Une photographie * Pièces complémentaires selon le projet
<p>Permis de démolir</p>	<ul style="list-style-type: none"> * Un plan de situation * Un plan de masse * Une photographie * Pièces complémentaires selon le projet
<p>Permis modificatif</p>	<ul style="list-style-type: none"> * un plan de masse * Une photographie * Pièces complémentaires selon le projet